



## SPORTS EN SALLE

### Règlement intérieur

Les cours ont lieu à Saint-Jean-Le-Blanc aux adresses, jours et heures notifiés sur le planning joint au bulletin d'inscription.

Ils sont assurés de début Septembre (le lundi suivant le forum des associations) à fin Juin, du lundi matin au vendredi.

Pas de cours pendant les vacances scolaires, sauf la 1<sup>ère</sup> semaine de la Toussaint.  
Pas de cours le vendredi suivant l'Ascension.

Un tableau récapitulatif des coordonnées des responsables des différentes activités est annexé au bulletin d'inscription.

En cas d'absence d'un animateur, l'association SAINT-JEAN BIEN-ÊTRE s'efforcera d'assurer son remplacement. Le contenu du cours pourra alors présenter quelques variantes.

Si l'association ne peut assurer le remplacement de l'animateur, un message sera adressé aux adhérents sur leur boîte mail.

Les personnes venant aux cours doivent être à jour de leur cotisation. Le non-paiement de celle-ci entraînera l'exclusion des cours.

Par souci de confort et de sécurité, les cours de « gym » sont limités à 28 personnes. (salles rue Creuse).

#### - ESSAIS

Tout nouvel adhérent souhaitant découvrir des activités pourra participer gratuitement à 2 cours d'essai. Suite à ces essais, une inscription pourra être confirmée auprès des responsables, sous réserve des places disponibles.

#### - CONSIGNES pour la pratique du sport en salle

- Il est interdit de se déplacer dans les salles avec des chaussures d'extérieur (Protection du revêtement de sol). Les cours doivent être pratiqués avec des chaussures uniquement réservées aux activités dans les salles.
- Les portables sont éteints ou en veille, afin de ne pas déranger le cours.
- Aucun sac ne doit rester dans la salle pendant le déroulement des cours, pour éviter qu'une personne ne tombe ou se blesse. Des vestiaires sont à votre disposition.

- A la fin de chaque cours, ranger correctement le matériel utilisé dans le placard où il a été pris.

## **COMPORTEMENT**

- Afin de ne pas déranger les autres cours, faire le moins de bruit possible en attendant dans les couloirs.
- Respecter les horaires des cours pour ne pas perturber le cours commencé.
- Se conformer aux consignes données par l'animateur.
- Les salles sont mises à disposition par la Mairie de Saint-Jean-Le-Blanc. Chacun et chacune se doit de respecter les lieux.
- Les séances ne sont pas en accès libre; les pratiquants sont tenus de participer aux seuls cours auxquels ils se sont inscrits. Toute demande de modification devra être effectuée auprès des référent(e)s GYM.
- Les adhérent(e)s doivent faire preuve de civisme et respecter le travail effectué par les bénévoles.

## **DIVERS**

- Les adhérents sont responsables de leurs effets personnels pendant les cours.
- L'association décline toute responsabilité en cas de perte ou de vol dans les vestiaires et les salles, ainsi que sur les parkings.
- La pratique de notre sport doit se faire dans la bonne humeur, la détente ainsi que dans un respect réciproque.

Les coprésidents et les responsables Sports en salle